

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

### **Avis de vacance des fonctions de directeur de l'institut universitaire de technologie de l'université Aix-Marseille**

NOR :

Les fonctions de directeur de l'institut universitaire de technologie de l'université (IUT) d'Aix-Marseille sont vacantes à compter du 17 juin 2018.

L'IUT d'Aix-Marseille est un institut interne au sens du 2° de l'article L. 713-1 du code de l'éducation de l'université Aix-Marseille. Il est régi par les dispositions des articles D. 713-1 et suivants du même code.

Conformément à l'article L. 713-9 du code de l'éducation, le directeur est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, par le conseil de l'institut parmi les personnels ayant vocation à y enseigner.

Les candidatures devront se présenter sous forme d'une lettre, accompagnée d'un curriculum vitae et éventuellement, d'une profession de foi.

Les déclarations de candidatures devront être adressées à l'attention de M. le président du conseil de l'IUT. Elles doivent parvenir par courrier recommandé avec avis de réception ou être déposées contre accusé

de réception à l'adresse suivante : IUT d'Aix-Marseille – Monsieur le Président du Conseil de l'IUT – 413 avenue Gaston Berger 13625 Aix-en-Provence Cedex 1

La date limite de réception des candidatures est fixée au lundi 30 avril 2018 à 17h.

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent contacter Mme Sabine Lepeytre – responsable administrative de l'IUT : 04 42 93 90 88 – [sabine.lepeytre@univ-amu.fr](mailto:sabine.lepeytre@univ-amu.fr) ou Mme Isabelle Pery-Mariet – assistante de direction : 04 42 93 90 41 – [isabelle.mariet@univ-amu.fr](mailto:isabelle.mariet@univ-amu.fr).